

**Délégation CGT pour les UGECAM  
réunion INC du 8 mars 2006 - UCANSS**

Paris, le 7 mars 2006

**A l'attention de M. le Président de l'INC  
UCANSS**

**Préalable**

Nous regrettons l'absence d'ordre du jour précis et l'absence de documents communiqués aux fédérations dans les délais prévus par les textes (soit 15 jours) ; nous souhaitons établir un calendrier prévisionnel de réunions spécifiques UGECAM.

<b>Questions / thèmes que nous voulons aborder lors de cette réunion</b>
--

1° Etat des lieux des oeuvres des CPAM et des CRAM

2° Etat des lieux de l'activité des établissements, établissement par établissement

3° Projet d'avenir et conséquences sociales établissement par établissement

4° Pérennité financière des établissements (budgets insuffisants, frais de siège, multiplication des contrats précaires)

5° Uniformité d'applications des textes conventionnels aux personnels des différentes UGECAM

- Reclassement de certains emplois,
- Le niveau 1 ne doit être qu'un niveau d'embauche (seules, les UGECAM ont des niveaux 1)
- Points de compétences : 3 UGECAM n'ont pas bénéficié des points de compétence pour l'exercice 2005 (Ile de France, Aquitaine, et Rhône Alpes sauf le Siège) ...
- Points d'encadrement (40 points)
- Application de l'Indemnité différentielle
- Prime Veil : uniquement attribuée à l'Ile de France

6° Revalorisation des coefficients de qualification : aides soignants, secrétaires médicales, secrétaires médico-social, éducateurs, assistante sociale, orthoprothésistes, et la liste n'est pas exhaustive...

7° Négociation du Protocole 1982 (gardes médicales, astreintes administratives, heures d'équivalence, etc...Cour Européenne)

8° Passage des assistants familiaux sous Convention Collective Sécurité Sociale

9° Retraite anticipée pour le personnel soignant du fait de la pénibilité du travail

10° Conditions d'exercice du droit de grève dans les UGECAM

- réquisition, mise à disposition
- ouverture de négociations sur un protocole d'accord « sur les garanties de la sécurité de la personne accueillie en cas de grève » (service minimum)

11° Mutualisations, externalisations

12° Formation professionnelle

- FAF, VAE, CIF, DIF